

# ***Réforme du code du travail...***

## **La mobilisation est de rigueur !**

### **DU NEUF AVEC DU VIEUX**

1976. Chirac met fin à l'autorisation administrative préalable aux licenciements économiques. Yvon Gattaz, président du CNPF (ancêtre du MEDEF) et père de Pierre (président du MEDEF), promet illico en contrepartie la création de 400 000 emplois.

Mais les promesses n'engagent que celles ou ceux qui y croient... n'est-ce pas ?!

40 ans plus tard, la loi El Kohmri offre aux employeurs un permis général de fixer la durée du temps de travail, d'en dicter les conditions et de licencier, avec le même argument « avarié » :

les difficultés à mettre un-e salarié-e à la porte et la réglementation protectrice à leur égard seraient un frein à l'emploi en général et au contrat à durée illimitée en particulier. Un argument aussi fondé que de prétendre combattre une grippe en se mettant nu sous une pluie glacée !

Dans 10, 20, ou 40 ans (si par malheur le projet de liquidation du code du travail aboutissait) : quels freins à l'embauche nous servirait-on ? L'interdiction du travail des enfants ? Le droit à congé de maternité ? Ou bien les mesures de protection et de santé au travail ?

Bientôt, on nous expliquera aussi que si l'on ne recrute pas dans la fonction publique, c'est la faute au statut.

À défaut de freins, le chômage a pourtant des causes identifiables.

Que le MEDEF soit discret sur les délocalisations vers des pays à salaires low cost, ou sur la préférence donnée aux dividendes versés plutôt qu'à l'investissement, ça peut se comprendre.

Mais ce gouvernement est-il obligé d'en rajouter, après l'inefficacité des milliards accordés (CICE, pacte de compétitivité, exonérations diverses, etc...) ? Autant d'argent qui manque à la dépense et l'investissement publics, ce qui se traduit par des suppressions de postes à l'Etat, dans les collectivités locales et des hôpitaux.

Des mesures efficaces pour l'emploi ?

La CGT est prenante !

Elle demande que soient mises sur la table des négociations les propositions suivantes :

- rupture avec l'austérité et mise en place d'un plan de relance de l'économie;
- réorientation des 200 milliards d'exonérations fiscales et sociales;
- réduction du temps et de la charge de travail (32 heures hebdo);
- augmentation des salaires (avec le smic à 1800 € bruts par mois);
- reconnaissance des qualifications;
- égalité femmes/hommes.

## **LE MILLION, LE MILLION !**

Suppressions de postes :

300 000 pour Sarko, 500 000 pour Fillon. Et pour Lemaire ?? Le million, le million ?

La surenchère populiste antifonctionnaires ne semble pas avoir de limite.

## **UN PLAN SANS ACCROC ?**

Comme prévu, Manuel Valls a fait quelques annonces de modération du projet de Loi Travail et, du coup, emporte l'adhésion des organisations syndicales « réformistes » (nous, on préfère les appeler « syndicalistes d'accompagnement »).

Sur la forme, nous sommes très prudents sur ces annonces tant elles restent floues (on attendra le texte définitif du projet de loi). Sur le fond, les mesures les plus extrêmes ne sont pas modifiées (voir le site <http://loitravail.lol/> accessible de son poste de travail).

## **MOBILISATION GÉNÉRALE**

Les manifestations du 9 mars (plus de 500 000 manifestant-e-s en France) ont montré le refus massif de cette abjecte Loi El Khomri.

***Plus que jamais, il nous faut nous mobiliser,  
toutes et tous ensemble, jeunes, salarié-e-s  
du privé et du public :***

***Le 31 mars grève interprofessionnelle dans  
tout le pays avec manifestations.***

(Un préavis de grève est déposé pour toute la Fonction Publique du 17 au 31 mars.)